

**PRODUITS ET ECHANGES
DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT**

N° **9**.....

Date **FEVRIER 1970**.....

S O M M A I R E (N ° 9)

<u>I/ LE MARCHE DES PRODUITS TROPICAUX</u>	<u>Page</u>
CACAO	I
CAFE	3
OLEAGINEUX ET MATIERES GRASSES	6
BANANES	10
THE	11
COTON	13
II/ Aspects commerciaux de la nouvelle convention de Yaoundé	18
Aspects commerciaux de l'Accord d'Arusha	19
Evolution générale des échanges de la CEE avec les EAMA en 1967 et 1968	21
Echanges de la Communauté avec les EAMA au cours du premier semestre 1969	24
Programme de participation des EAMA à des manifestations commerciales organisées dans les Etats Membres des Communautés européennes	25

Première partie

LE MARCHE DES PRODUITS TROPICAUX (1)

CACAO

Evolution du marché

Les cours du cacao disponible évolué de la façon suivante
au cours de la campagne 1968-69 : (moyennes mensuelles - cacao Ghana).

	<u>Londres</u> (sh/cwt)	<u>New York</u> (cts/lb)
<u>1968</u>		
octobre	374	39.4
novembre	440	46.0
décembre	468	48.7
<u>1969</u>		
janvier	436	44.7
février	425	44.3
mars	424	44.3
avril	421	44.6
mai	420	44.7
juin	418	46.1
juillet	432	47.8
août	418	45.8
septembre	411	45.3
octobre	427	47.0

Alors que la hausse des prix au cours de l'année cacaoyère 1967-68 avait déjà été sensible pendant les premiers mois, correspondant au dernier trimestre de 1967, puis suivi d'une période de stabilité relative pendant le premier semestre 1968, une évolution très comparable s'est dessinée l'année suivante.

(1) Situation établie en décembre 1969.

Le mouvement de hausse avait repris dès août 1968, les prix à New York augmentant de 10 cts/lb en quelques mois (de 29 à 39 cts). Au dernier trimestre de 1968 un nouveau palier de hausse a été atteint (48 cts), puis après une certaine baisse les prix se sont stabilisés au niveau de 44-45 cts, pendant une grande partie de l'année 1969. Les derniers mois ont été marqués par des fluctuations sensibles.

En bref, on peut dire que les prix moyens de 1969 se situent à 10 cts/lb au dessus de ceux 1968, lesquels se situaient à 10 cts/lb au dessus de ceux de 1966 :

<u>1966</u>	<u>1967</u>	<u>1968</u>	<u>1969</u>
25	29	35	45

Après quatre années de récolte déficitaire par rapport à la consommation (malgré un ralentissement sensible des broyages mondiaux) les premières prévisions de production pour 1969-70 font état d'une modeste augmentation des disponibilités, susceptibles d'amener un certain équilibre entre l'offre et la demande car la consommation mondiale pourrait continuer, comme en 1969, à diminuer par rapport aux années précédentes. Les stocks fin 1969 sont réduits dans les pays consommateurs, mais il semble bien dans la conjoncture actuelle, que les utilisateurs ne sont pas enclins à les reconstituer " à tout prix" aux niveaux habituels des années 1962-1965 où ils représentaient 5 à 6 mois de broyages annuels; il est vrai que c'était la période des bas prix du cacao.. et du loyer de l'argent.

Sur le plan de la coopération internationale, l'année 1969 n'aura pas été faste ; les consultations organisées par le Secrétaire Général de la CNUCED en juin à Genève, après quelques progrès sur divers problèmes techniques relatifs au fonctionnement du futur accord international, ont été marquées essentiellement, à leur terme, par les nouvelles propositions brésiliennes remettant en cause plusieurs points d'accord difficilement acquis au cours des années précédentes sur des questions essentielles : nature du contingentement, interventions du stock-régulateur, niveau des prix d'intervention. Il est vrai que la gamme des prix négociée en 1967 (20-29 cts/lb) est largement dépassée depuis 2 ans au cours

desquels les prix mondiaux ont été constamment supérieurs au prix plafond de 29 cts/lb . Il y a donc peu d'espoir de voir un accord international du cacao conclu dans un délai rapproché.

+
+ +

CAFE

Evolution du marché

L'année 1969 aura certainement été la plus agitée qu'ait connue le marché mondial du café depuis qu'il existe un accord international sur ce produit.

Rappelons tout d'abord l'évolution des prix des 4 grandes catégories de café depuis octobre 1968, début de l'année caféière 1968-69.

<u>1968</u>	Milds Colombie	Autres Arabicas doux	Arabicas non lavés	Robustas
octobre	43.30	38.76	37.49	33.59
novembre	42.06	38.49	37.55	32.88
décembre	41.32	37.50	37.50	32.19
<u>1969</u>				
janvier	41.31	37.58	37.58	32.00
février	41.34	38.18	37.78	32.15
mars	40.63	37.62	37.78	31.24
avril	39.80	36.90	37.23	29.92
mai	39.77	36.70	37.18	29.48
juin	40.28	36.06	37.16	30.70
juillet	40.37	35.27	37.28	31.14
août	41.51	36.78	38.86	32.84
septembre	44.76	40.94	43.38	34.58
octobre	52.51	47.18	47.82	38.25
novembre	55.34	46.48	49.48	37.24
décembre	55.80	47.53	49.40	37.57
Gamme des prix de l'accord international				
1968-69	39.25/43.25	37.25/41.25	35.25/39.25	30.50/34.50
1969-70	40.75/44.75	38.75/42.75	36.75/40.75	32.00/36.00

Toutes les catégories de cafés ont donc connu une période de baisse qui s'est prolongée jusqu'en mai-juin 1969, suivie d'une reprise des cours extrêmement nette et même, début octobre, (premier mois de l'année 1969-70) d'une véritable envolée des prix mondiaux.

Ces variations ont toutefois été plus ou moins sensibles selon les catégories : les arabicas doux ont connu les plus fortes fluctuations puisque l'écart entre les prix mensuels extrêmes atteint 15,5 cts pour les Colombiens, 12 cts pour les autres doux. Les arabicas du Brésil ont peu ressenti le mouvement de baisse, alors que leur hausse a été spectaculaire (12 cts en 4 mois, soit 33%). Les robustas ont connu des variations moins fortes (écart maximum de moins de 9 cts). Il est intéressant de remarquer à ce propos que, par rapport aux gammes de prix de l'accord seuls les autres arabicas doux et les robustas sont descendus au dessous de leur prix minimum au cours de l'été 1969.

A la fin de cette année 1969, toutes les catégories de café sont au-dessus de leurs plafonds, pourtant relevés depuis le 1er octobre, mais les robustas et, dans une moindre mesure, les autres arabicas doux ne sont pas très éloignés de leurs plafonds respectifs. En bref, les niveaux de prix actuels anormalement élevés sont essentiellement le fait des cafés colombiens et brésiliens.

Par rapport à l'année 1968, à propos de laquelle on constatait la grande stabilité des prix grâce à l'accord international (cf. bulletin n° 8), la situation est donc radicalement différente. Est-ce à dire que l'accord, conçu à l'origine pour lutter essentiellement contre les bas prix, ne pourra réussir à endiguer des mouvements de hausse exagérée ? On peut évidemment poser la question, encore qu'elle semble prématurée.

L'annonce des dégâts causés aux plantations brésiliennes par suite des conditions atmosphériques (sécheresse, gel) a été un élément déterminant du renversement de la tendance, même si l'on sait que la récolte actuelle n'a pas été atteinte. Par ailleurs le Brésil dispose

encore de stocks importants (en sensible diminution il est vrai) dont une partie doit bien être constituée de café exportable....

Ce n'est donc pas en 1969-70 que le marché pourrait connaître une quelconque pénurie, surtout si l'on songe aux larges augmentations de contingents qu'autorisent, dans le cadre des décisions du Conseil international du café d'août 1969, les hauts prix actuels.

On peut noter aussi que des achats très importants ont été effectués, en prévision d'une hausse qui se dessinait déjà, dès les mois d'août-septembre 1969, donc à des prix nettement inférieurs à ceux qui prévalent actuellement.

L'année 1970 montrera dans quelle mesure les préoccupations causées, au cours des derniers mois de 1969, par la hausse inconsidérée de certains types de café, pourront être apaisées par un recours aux dispositions pertinentes de l'accord international.

Quant à l'évolution du marché à plus long terme, elle est encore plus difficile à appréhender. Il est indéniable que le problème de la surproduction chronique a perdu de son acuité depuis quelque temps, mais celui de l'adaptation de l'offre à la demande n'en est pas pour autant résolu.

+
+ +

OLEAGINEUX ET MATIERES GRASSES

Evolution des prix mondiaux

CAF, ports européens \$ / Tonne

	I 9 6 7				I 9 6 8				I 9 6 9			Mi-décem. 1969
	I	II	III	IV	I	II	III	IV	Ier trim.	Avr.	Mai	
	Trimestres				Trimestres							
Arachides du Nigéria décortiquées	189	183	183	159	158	167	161	178	210	215	219	196
Huile d'arachides du Nigéria 3,5% acidité en vrac	301	292	287	250	254	270	268	290	337	341	345	340
Palmistes du Nigéria 49% huile, en sacs	148	150	162	182	203	208	155	160	.	.	.	177
Coprah des Philippi- nes en vrac	184	186	197	241	265	267	201	196	200	194	181	254
Huile de coco de Ceylan, 1% acidité, en vrac	301	299	309	366	403	414	366	361	379	356	334	390
Huile de palme de Malaisie, 5% acidité, en vrac	.	226	227	210	191	184	152	146	169	170	165	265
Fèves de soya des EU N° 2, en vrac	116	117	113	111	114	113	104	108	111	110	113	105
Huile de soya de tou- te origine	229	226	209	199	193	186	160	173	182	167	171	245

Les cours des produits à acide laurique (coprah, palmistes et leurs huiles) ont continué à évoluer essentiellement en fonction des disponibilités en coprah dans le Sud-Est asiatique ; ils n'ont pas tout à fait retrouvé fin 1969, les niveaux, au demeurant élevés, qu'ils avaient atteints pendant la première moitié de 1968.

Du fait de l'abondance des disponibilités notamment en soja et en tournesol, les prix des principales "fluides" ont été particulièrement déprimés du milieu de 1968 à l'automne 1969. Dans ce secteur particulier, l'arachide a toutefois fait exception, les prix obtenus au cours de la campagne 1968-1969 s'étant très sensiblement améliorés par rapport à ceux de la campagne précédente. Ce phénomène est dû, pour l'essentiel, à la réduction relative des quantités disponibles dans tous les pays importants exportateurs. Il a entraîné l'établissement d'écart de prix avec les autres fluides aberrants par rapport tant au passé récent qu'aux tendances prévisibles.

Depuis l'automne 1969, les prix de l'arachide ont peu fluctué mais ceux des autres "fluides" se sont très nettement redressés, ce qui a rétabli un rapport de prix plus normal.

Cette hausse des prix des "fluides" autres que l'arachide paraît essentiellement due à l'annonce de disponibilités exportables de tournesol moins importantes, facteur dont il est encore difficile d'apprécier l'exakte portée.

Les prix de l'huile de palme, nettement orientés à la baisse depuis le début de 1968, ont atteint un niveau particulièrement bas à la fin de 1968 en raison de l'abondance de l'offre notamment de la Malaisie et des disponibilités très importantes en huiles de poisson. A partir du début de 1969 ils se sont quelque peu redressés, leur remontée s'accroissant très sensiblement à partir de l'automne 1969 en relation avec la hausse des "fluides" et aussi avec une sensible diminution des quantités d'huile de poissons disponibles.

La hausse intervenue depuis septembre 1969 a généralement surpris les experts. La situation statistique de l'offre et de la demande mondiales à moyen terme ne permet pas de penser que cette hausse puisse s'avérer très durable mais la fait, semble-t'il, apparaitre comme essentiellement due à des facteurs de caractère conjoncturel.

La FAO a récemment publié des données intéressantes portant sur d'assez longues périodes. Les plus caractéristiques sont les suivantes :

1. Prix

Indices de prix FAO
base 100 : Ø 1952-54

	Ø 1955-57	Ø 1963-65	1966	1967	1968(prélim.)
Tous oléagineux et matières grasses (beurre exclu)	99	96	96	90	89
Huiles fluides	96	81	83	77	69
Huiles lauriques	87	102	103	106	128

2. Valeur

Part des différents groupes de pays dans le commerce international
(tous oléagineux et matières grasses, y compris animales)

	Ø 1955-57	Ø 1963-65	Ø 1966-68(1968 prélim.)
Pays développés à économie de marché	48,78	53,26	52,38
Pays à économie centralement planifié	7,38	7,86	13,17
Pays en voie de développement	40,48	37,50	34,09

3. Volume

Part de certains groupes de produits dans le commerce international
(oléagineux destinés à l'alimentation et à la savonnerie)

	<u>1957</u>	<u>1967</u>
soja et tournesol	20,5	44
arachide, palme et lauriques	64,5	43,9

4. Recettes d'exportation

Valeur des exportations mondiales en Millions de Dollars des Etats-Unis.
(tous oléagineux et matières grasses, y compris animales)

	Ø 1953-57	Ø 1966-68 (1968 prélim.)	Progression (%)
Pays en voie de développement	1.014	I.033	I,87
Autres	1.491	I.587	6,45

A noter, sur le plan international, la tenue à Londres à partir du 26 janvier d'une session spéciale du Groupe d'étude des graines oléagineuses et des matières grasses de la FAO, en liaison avec la CNUCED.

+
+ +

BANANES

Le marché des bananes a été caractérisé pendant l'année 1969 par une certaine tendance au déséquilibre entre la production et la consommation dont la cause principale est la saturation progressive des marchés consommateurs. La conséquence de ce déséquilibre a été et est toujours une faiblesse des cours mondiaux. En Europe deux récoltes fruitières locales abondantes ont été également un élément de ralentissement de la demande.

Cette évolution a préoccupé le Groupe d'étude FAO de la banane qui a tenu sa troisième réunion en avril 1969 au Panama. Pour les producteurs, notamment les pays latino-américains dont plusieurs d'entre-eux ont fortement augmenté leur production exportable, le problème n'est pas celui d'une surproduction mais bien d'une sous-consommation. Ils demandent aux pays importateurs d'augmenter sensiblement la consommation de bananes car ils ne sont pas convaincus que le taux annuel de 8/10 Kg par habitant atteint déjà le stade de la saturation. Les pays consommateurs de leur côté ont estimé qu'il ne serait pas réaliste de s'attendre à une augmentation notable des taux de consommation sur les marchés traditionnels. Ils ont par contre préconiser que les producteurs étudient les possibilités de l'ouverture de nouveaux marchés d'une part, de la diversification de leur agriculture d'autre part, afin d'atténuer la pression qui se fait sentir sur le marché par une offre excessive.

La réunion du Comité des statistiques du Groupe d'étude qui a précédé la réunion du Groupe lui-même, a fait état d'une amélioration certaine des statistiques, notamment de la production et de la consommation. Ces progrès ont permis d'élaborer certaines prévisions valables pour l'année 1969 qui démontre un excédent de la production programmée par rapport à la consommation prévisible d'environ 15%. Ces prévisions n'ont pas manqué d'impressionner les pays producteurs dont la plupart vont tendre à une stabilisation de leur production au niveau actuel.

+

+

+

THE

L'année 1969 a été marquée par plusieurs réunions internationales, sous l'égide de la FAO, consacrées à ce produit. La situation du marché mondial du thé est devenue, en effet, suffisamment préoccupante pour que pays producteurs et consommateurs envisagent divers moyens d'action en vue de l'améliorer. Depuis 1968 en effet l'érosion lente des prix mondiaux du thé s'est accentuée, au détriment des pays exportateurs qui n'ont pas pu, dans la plupart des cas, atténuer la dégradation de leurs recettes d'exportation par une augmentation des quantités vendues (1). Le déséquilibre qui est apparu à court terme entre une production en expansion après le ralentissement de 1967 et une consommation en faible progrès, les perspectives peu encourageantes à long terme de l'économie mondiale du thé ont été à l'origine de l'intense activité internationale concernant ce produit tropical en 1969 : 3ème Consultation spéciale de la FAO sur le thé en janvier à Kampala, Groupe de travail des ententes internationales de régularisation des prix du thé à Rome en mai, réunion des pays producteurs à l'Ile Maurice en juillet, puis à Rome en novembre, enfin première session du Comité Consultatif de la FAO à Rome en décembre, Comité créé à la suite des recommandations de la Consultation de Kampala.

Le résultat le plus important et le plus tangible est la décision de la plupart des grands pays exportateurs de thé de prévoir pour 1970 un contingentement des exportations, afin d'enrayer la chute des prix et de ramener ceux-ci le plus près possible du niveau de 1968, lui-même considéré comme relativement bas par rapport aux cours moyens des 15 années précédentes. Les contingents seront de l'ordre de 1.300 Millions de livres (600.000 T environ) ce qui correspondrait à une rétention de 90 millions de livres (40.000 T environ). Cet arrangement officieux

(1) Prix moyen enchères de Londres (pence/lb monnaie courante)

<u>1962</u>	<u>1964</u>	<u>1966</u>	<u>1967</u>	<u>1968</u>	<u>1969</u> (nov)
53	51	49	50	47	44

ne concerne que le thé noir ; les pays exportateurs ont recommandé également la création d'un sous-Comité des exportateurs au sein du Comité Consultatif de la FAO. Les pays importateurs ont marqué leur intérêt pour les mesures prises par les pays exportateurs et ont souhaité pouvoir en examiner les premiers résultats au sein du Comité consultatif de la FAO vers le milieu de 1970.

Dans le domaine de l'action à long terme, les travaux entamés au sein du groupe ad hoc des ententes internationales seront poursuivis en 1970, notamment sur la base d'un projet d'accord international fondé sur le contingentement des exportations.

Les études sur la situation de la production et les perspectives à long terme du marché du thé seront poursuivies ou mises à jour.

+

+

+

COTON

L'évolution des prix mondiaux du coton au cours des dix dernières années

Cts US par livre CAF Liverpool	
Campagnes (du 1 août au 31 juillet)	<u>Coton des Etats-Unis</u> Memphis Territory SM 1-1/16
I958/59	32.70
I959/60	29.75
I960/61	31.08
I961/62	31.22
I962/63	30.55
I963/64	29.52
I964/65	29.88
I965/66	29.27
I966/67	28.72
I967/68	33.76
Campagne 1968/69	
août 1968	34.55
sept "	34.10
oct "	32.49
nov "	30.73
déc "	29.80
janv 1969	29.47
fév "	29.14
mars "	28.95
avril "	28.95
mai "	28.95
juin "	28.69
juil. "	28.38
août "	28.25

Le marché mondial du coton fut caractérisé pendant la période allant de la campagne 1958/59 à 1966/67 par une lente érosion des cours qui était notamment le reflet du déséquilibre entre la production et les possibilités de consommation mondiale.

Cette situation excédentaire du produit s'était d'ailleurs accentuée au cours de la campagne 1965/66, car la production mondiale ayant atteint un niveau record, les stocks détenus par les pays producteurs, et tout particulièrement par les Etats-Unis, avaient enregistré un nouvel accroissement. Comme on peut le constater d'après le tableau repris ci-dessus les cours du coton subissaient particulièrement pendant cette période une dégradation accentuée qui était due en partie à la lourdeur des excédents en présence et aussi aux craintes suscitées à l'annonce de l'adoption d'une nouvelle législation cotonnière par le

Congrès des Etats-Unis, dans le cadre d'une loi agricole à caractère plus général applicable à partir de la campagne 1966/67. Cependant à la fin de l'année 1966 les cours du coton étaient arrivés au creux de la vague, et l'année 1967 s'ouvrait déjà sous de meilleurs auspices : contrairement aux craintes exprimées par les pays producteurs et à une certaine psychose qui s'était emparée du marché, les buts recherchés par le législateur américain, à savoir la réduction de la production et en définitive la diminution des importants stocks détenus par la Commodity Credit Corporation (C.C.C.) (1) allaient être atteints au cours de la campagne, même au delà des meilleurs espoirs. En effet, la récolte des Etats-Unis passait de 14,9 millions de balles pour la campagne 1965/66 à 9,9 millions de balles pour la campagne 1966/67, soit une diminution d'environ 36%.

Le stock de report détenu aux USA par la CCC au 1er août 1967 était ainsi ramené à 12,5 millions de balles, représentant une réduction de 26% par rapport au stock de 16,9 millions de balles au 1er août 1966. Dans l'ensemble, et en une seule campagne, la production mondiale avait baissé d'environ 10%.

Les effets d'un meilleur équilibre général du marché ne manquèrent pas de se faire sentir sur les prix, et les cours du coton remontèrent pendant l'année 1967, tout spécialement pour les qualités supérieures à soies moyennes et longues, plus recherchées sur le marché.

La campagne 1967/68 allait se solder aux Etats-Unis par une nouvelle réduction de la production, de sorte que la production mondiale devint une deuxième fois inférieure aux prévisions de consommation globale. Les stocks mondiaux de report au 1er août 1968 allaient connaître une nouvelle et considérable réduction en se situant à 21,6 millions de balles, soit une réduction de presque 20% par rapport aux stocks mondiaux du 1er août 1967. Grâce donc à deux campagnes déficitaires, un meilleur équilibre

(1) La Commodity Credit Corporation (CCC) est l'organisme d'intervention qui garantit un prix minimum aux producteurs des USA.

statistique du marché s'était établi et les prix allaient pouvoir se maintenir pendant la campagne 1967/68 à un niveau qui peut être considéré comme relativement élevé. Par contre pendant la campagne 1968/69 les cours du coton ont manqué de fermeté et sont descendus à un niveau nettement plus bas. En effet, bien que la production mondiale ait été pratiquement égale aux prévisions de consommation et que les stocks en août 1969 de 21,6 millions de balles n'aient pas dépassé environ cinq mois de consommation, ce qui est considéré comme assez faible, les exportateurs ont dû vendre sur un marché réticent où les acheteurs ne se couvraient que pour leurs besoins immédiats.

En fait, les prévisions de consommation globale qui dépassaient à peine le niveau déjà atteint pendant la campagne 1967/68 eurent pour corollaire une stagnation de la demande qui ne pouvait manquer d'influencer négativement le marché.

Soulignons d'autre part qu'un examen portant sur une plus longue période montre que, si les années les plus récentes ont été marquées par des baisses et des hausses assez considérables pour ce produit, la tendance générale des prix du marché mondial du coton est manifestement stagnante à des niveaux qui sont d'ailleurs considérés souvent à peine rémunérateurs par les pays exportateurs en voie de développement.

Les perspectives du marché mondial

A court terme la situation du marché mondial de la fibre naturelle ne paraît pas devoir subir de modifications sensibles. En effet, la campagne 1969/70 ne devrait pas apporter de changements notables dans la situation du marché, car les prévisions de production mondiale portent sur un volume à peine supérieur à la présente campagne (1968/69 : 53,4 M. Balles ; 1969/70 : 53,9) pour une consommation qui pourrait être équivalente ou légèrement inférieure. Dans ces conditions les prix se maintiendraient ainsi au plus bas niveau connu pendant la campagne 1968/69.

A plus long terme le marché mondial reste, plus encore que par le passé, conditionné par le développement croissant de la consommation de fibres de substitution. En effet, la tendance générale à remplacer les fibres naturelles par les fibres artificielles se reflète dans la diminution de la part relative du coton dans la consommation mondiale des fibres textiles, qui est passée de 66% en 1957 à 54% en 1967. Cependant, l'expansion de la capacité industrielle dans les pays en voie de développement et la demande croissante de textiles devraient pouvoir maintenir, dans l'ensemble, la consommation de coton à des niveaux relativement élevés.

Les chances de la fibre naturelle de participer au développement de la consommation mondiale de fibres textiles, continuent de résider dans le futur, peut être encore plus que dans le passé, dans la capacité des pays producteurs d'améliorer la qualité du produit en fonction des exigences (1) des utilisateurs et dans la recherche constante de la compétitivité par rapport au prix des produits de substitution.

Sur le plan international, rappelons qu'au cours de la 28ème réunion plénière du Comité Consultatif International du Coton, qui a eu lieu à Kampala en juin 1969, il a été reconnu que le problème le plus grave pour l'avenir de la fibre naturelle reste celui de la concurrence des fibres chimiques dont l'industrie est contrôlée par un nombre restreint d'entreprises extrêmement bien organisées. La nécessité d'arriver à une certaine stabilité des prix à un niveau qui protège la position concurrentielle du coton a donc été reconnue par le Comité. Des efforts devraient être poursuivis pour éviter des excédents tout en maintenant des stocks suffisants pour assurer l'approvisionnement des filatures en fibres des divers types et qualités souhaités.

(1) par exemple : la vitesse croissante des machines employées dans l'industrie textile requiert une fibre longue de haute résistance.

Il faut mentionner d'autre part qu'un accord international sur le coton n'a pas été jugé souhaitable par de nombreux pays producteurs, lesquels semblent craindre notamment un contingentement de la production, tandis qu'ont été recommandées une coopération, bilatérale entre vendeurs et acheteurs et multilatérale entre pays exportateurs et pays importateurs plus effective sur tous les plans, ainsi que l'intensification des activités de recherche et de promotion aux différents échelons.

Deuxième partie

ASPECTS COMMERCIAUX DE LA NOUVELLE CONVENTION DE YAOUNDE

La nouvelle Convention d'Association entre la CEE et les EAMA a été signée à Yaoundé le 29 juillet 1969. Dans le domaine des échanges commerciaux, l'objectif demeure la même que celui de la première Convention : maintien de zones de libre-échange entre la Communauté et les 18 Etats associés. Toutefois, il a été prévu une exception au régime général de libre-échange en ce qui concerne les produits agricoles homologues et concurrents et les produits agricoles transformés originaires des EAMA. Pour ces produits la Communauté a prévu un régime d'importation plus favorable que le régime applicable aux mêmes produits originaires des pays tiers.

La Communauté peut toutefois exceptionnellement s'abstenir d'établir un régime spécial pour un produit des EAMA si la situation économique de la Communauté le justifie.

En outre, la nouvelle Convention, tout en continuant à favoriser le développement des échanges entre la Communauté et les EAMA, tient cependant compte de la volonté des Parties Contractantes d'encourager le développement des échanges interafricains et de la coopération internationale. D'une part, en effet, les Etats associés peuvent maintenir ou établir des unions douanières, des zones de libre-échange ou conclure des accords de coopération économique, soit entre eux, soit avec un ou plusieurs pays tiers africains à niveau de développement comparable, soit avec un ou plusieurs pays tiers. En outre, la nouvelle Convention a tenu compte, dans un protocole sur les préférences générales, des orientations qui se sont manifestées sur le plan mondial, notamment lors de la conférence de la Nouvelle Dehli en 1968.

Enfin, la notion de "nécessités de développement" permettant aux EAMA d'avoir recours à des droits de douane et à des restrictions quantitatives à l'égard des produits originaires des Etats membres, a été précisée et étendue. La possibilité d'une prohibition totale d'importation, pour une durée limitée et cas par cas, a même été reconnue aux EAMA.

Une importante innovation doit être signalée par rapport à la précédente convention en ce qui concerne les échanges commerciaux : des aides à la commercialisation et à la promotion des ventes sont prévues en vue d'élargir le champ d'application des actions entreprises en vue d'accroître l'écoulement des produits des EAMA sur le marché de la Communauté.

+

+

+

ASPECTS COMMERCIAUX DE L'ACCORD D'ARUSHA

Le nouvel accord d'association avec la Communauté des pays de l'Est-africain (Kenya, Ouganda, Tanzanie) a été signé à Arusha le 24 septembre 1969. Le contenu du nouvel accord confirme l'essentiel des dispositions du premier accord d'Arusha qui n'a pu entrer en vigueur avant le 31 mai 1969. Il contient toutefois des adaptations inspirées notamment de la situation économique des trois Etats est-africains et des principes retenus par la Communauté dans le cadre des négociations avec les EAMA.

En matière d'échanges commerciaux : la règle générale est que les Etats est-africains bénéficient comme les EAMA, du régime intra-communautaire pour leurs exportations dans la Communauté. Toutefois, pour le café, les clous de girofle et les conserves d'ananas, les importations en franchise dans la Communauté seront limitées à un volume fixé de commun accord entre les Parties Contractantes (café = 56.000 tonnes, clous de girofle = 120 tonnes, ananas = 860 tonnes). Au delà de ce volume la Communauté sera habilitée à appliquer des mesures pour éviter des perturbations graves dans ses courants commerciaux traditionnels.

En ce qui concerne les produits agricoles homologues et concurrents des produits européens et les produits agricoles transformés, la Communauté prendra en considération les intérêts des pays est-africains dans le cadre de sa politique agricole commune ; elle déterminera, cas par cas, après consultation au sein du Conseil d'association, par dérogation au régime général en vigueur à l'égard des pays tiers, le régime applicable aux produits dont l'exportation revêt un intérêt économique pour les Etats est-africains ; cet accord contient d'autre part dans les domaines concernés, des dispositions semblables à celles de la nouvelle Convention de Yaoundé visant à la promotion de la coopération régionale interafricaine et à la prise en considération de certaines actions sur le plan international dans le domaine de l'aide au développement et notamment en ce qui concerne les échanges.

Les pays est-africains procéderont à l'égard de la CEE à l'élimination des droits de douane et des restrictions quantitatives à l'exception de ceux qui répondent aux nécessités de leur développement ou qui ont pour but d'alimenter leur budget. De ce fait, la CEE bénéficiera d'avantages tarifaires portant sur environ 60 produits et pour des taux se situant entre 2 et 9%. Les Etats est-africains auront la faculté d'apporter des modifications à ces avantages, à condition de maintenir l'équilibre général de l'accord.

+

+

+

EVOLUTION GENERALE DES ECHANGES DE LA CEE AVEC LES EAMA EN 1967 ET 1968

Importations de la Communauté

En 1968, les importations en provenance des EAMA ont progressé, en valeur, de 12% par rapport à 1967. Ce taux d'accroissements, très favorable, est supérieur à celui des importations en provenance des pays industrialisés occidentaux (10%) et n'a été dépassé que par celui des échanges intra-communautaires (17%). Il est largement supérieur au taux moyen d'accroissement des importations originaires de l'ensemble des pays en voie de développement (8%).

En dépit de cet accroissement très net, en valeur, la part des EAMA dans les importations de la Communauté n'a augmenté que très légèrement, passant de 4,2% en 1967 à 4,3% en 1968. Les parts de l'Afrique non associée et de l'Asie dans ce commerce se sont accrues respectivement de 9 à 9,9% et de 13,1% à 13,4%. Cette évolution favorable est due, en partie, à l'accroissement des ventes de pétrole brut à la Communauté.

L'examen des parts respectives des Etats membres dans les importations de la Communauté originaires des EAMA permet de mieux apprécier la portée des évolutions constatées.

La France est, et demeure, de loin, parmi les Etats membres de la CEE, le premier client de l'ensemble des EAMA puisqu'elle absorbe encore plus des deux cinquièmes de leurs exportations à destination de la Communauté (environ 46% en 1967 et 42% en 1968). En valeur, le volume des importations françaises est pratiquement stationnaire (610 millions de \$ en 1967 et 614 millions de \$ en 1968).

Toutefois, la prééminence du débouché français continue de diminuer. On constate, en effet, qu'en 1968 les marchés des autres Etats membres de la Communauté, à l'exception du marché italien, ont crû, en importance relative, plus vite que le marché français.

Les achats des Pays-Bas aux EAMA ont augmenté dans la plus grande proportion (de 62 millions de \$ en 1967 à 98,5 millions de \$ en 1968). Cet accroissement en valeur est dû, pour l'essentiel, à une augmentation des achats de cacao. Toutefois, la part des EAMA dans les importations extra-communautaires des Pays-Bas est demeurée stationnaires en 1967 et en 1968 (2%). Les fournisseurs les plus importants de cet Etat membre parmi les pays en voie de développement restent, dans l'ordre l'Asie, l'Amérique latine et l'Afrique non associée.

L'U.E.B.L., dont le taux d'accroissement des importations extra-CEE est de 12% en 1968 par rapport à 1967, enregistre également un progrès remarquable en ce qui concerne les importations originaires des EAMA (de 292 millions de \$ en 1967 à 374,5 millions de \$ en 1968). Cette progression est essentiellement due à l'augmentation des achats de cuivre (20% en tonnage et 30% en valeur).

De son côté, l'Allemagne qui est, parmi les Etats membres, celui qui a connu l'expansion économique la plus remarquable en 1968, a accru sensiblement ses achats aux EAMA (de 180 millions de \$ en 1967 à 218 millions de \$ en 1968). Les progrès portent principalement sur les achats de bois et de café; en ce qui concerne ce dernier produit les quantités ont pratiquement doublé.

Par contre, après une progression spectaculaire au cours des années précédentes, les achats de l'Italie aux EAMA ont légèrement faibli (de 164,5 millions de \$ en 1967 à 162 millions de \$ en 1968). Toutefois, ce phénomène n'est pas particulier au commerce avec les EAMA puisque les importations extra-CEE de l'Italie n'ont augmenté que de 2% en 1968, ce qui est le taux d'accroissement le plus faible pour les Etats membres de la Communauté au cours de cette année.

Exportations de la Communauté

Comme les importations, les exportations de la Communauté à destination des EAMA ont nettement progressé en 1968 par rapport à 1967 ; toutefois, le taux d'accroissement, en valeur, est plus faible que celui des importations puisqu'il n'est que de 9%. Il convient de noter, à cet égard, que ce taux d'accroissement est de 12% pour les pays en voie de développement dans leur ensemble, qu'il atteint 30% pour les USA et 37% pour l'URSS et qu'il est encore de 13% pour l'Amérique latine et de 14% pour l'Asie.

Si l'on considère la part relative des EAMA dans le commerce d'exportation extra-communautaire, on constate que celle-ci a légèrement fléchi et qu'elle est passée de 2,9% en 1967 à 2,8% en 1968. Il en est de même d'ailleurs, de la part relative des Etats africains non associés qui est passée de 5,7% en 1967 à 5,6% en 1968. Par contre, la part relative de l'Amérique latine est demeurée stationnaire (6,3%) et celle de l'Asie a légèrement augmenté de 9% en 1967 à 9,2% en 1968.

Le taux d'accroissement des exportations à destination des EAMA en 1968, par rapport à 1967, a été de 3% pour la France, de 27% pour l'UEBL, de 31% pour les Pays-Bas, de 28% pour l'Allemagne et de 11% pour l'Italie.

Echanges commerciaux 1967-1968

	millions de \$							
	1967				1968			
	Importations		Exportations		Importations		Exportations	
	Totales	EAMA	Totales	EAMA	Totales	EAMA	Totales	EAMA
CEE(extra)	30.895	1.308	31.629	926	33.542	1.466	35.290	1019
France	7.004	610	6.676	627	7.310	614	7.220	649
UEBL	3.190	292	2.603	82	3.751	374	2.912	104
Pays-Bas	3.791	63	3.285	51	4.146	98	3.551	66
Allemagne	10.483	179	13.733	93	11.792	218	15.503	119
Italie	6.427	164	5.332	73	6.543	162	6.104	81

+

+ +

ECHANGES DE LA COMMUNAUTE AVEC LES EAMA AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 1969

Les chiffres disponibles pour le premier semestre 1969 indiquent une nette progression des échanges par rapport au premier semestre de 1968 ; cette progression est en effet de 18% pour les importations et de 22% pour les exportations. L'accroissement des importations est particulièrement remarquable aux Pays-Bas (30%) et en Allemagne (20%) ; un accroissement notable des exportations se constate également dans ces deux Etats, respectivement de 53% et de 40%. L'Italie dont la progression dans les échanges avec les EAMA avait été spectaculaire jusqu'en 1967, marque un certain progrès, mais nettement plus faible que les autres Etats membres (13% pour les importations et 5% pour les exportations).

L'importance relative de chacun des Etats membres dans le commerce total de la Communauté avec les EAMA n'a cependant guère varié; la part des Pays-Bas dans les importations s'est accrue tandis que celle de l'Italie a subi une baisse correspondante.

La part, toujours nettement prépondérante, de la France dans les exportations à destination des EAMA, a légèrement décliné (63% à 61%), de même que celle de l'Italie (8 à 7%), la part des Pays-Bas et de l'Allemagne ayant augmenté dans les mêmes proportions.

Echanges commerciaux 6 mois 1968-1969

	millions de \$			
	1 9 6 8		1 9 6 9	
	Importations	Exportations	Importations	Exportations
CEE	743,4	467,4	879,9	573,5
France	306,5	294,2	362,6	349,7
UEBL	195,2	50,9	228,0	61,9
Pays-Bas	49,9	31,5	65,2	48,2
Allemagne	108,3	50,7	129,6	71,4
Italie	83,6	40,1	94,4	42,3

+

+

+

PROGRAMME DE PARTICIPATION DES EAMA A DES MANIFESTATIONS COMMERCIALES
ORGANISEES DANS LES ETATS MEMBRES DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Le programme communautaire de participation des EAMA à des manifestations commerciales, dont la réalisation a été très satisfaisante dès son début, en 1968, a été prolongé pour une période d'un an, du mois de juin 1969 au mois de juin 1970.

Jusqu'à présent, 91 participations ont été organisées à 12 manifestations : les Foires Internationales de Bruxelles (68 et 69), de Marseille (69), de Milan (68 et 69) et de Paris (68 et 69) ; l'exposition d'importation "Partenaire du Progrès" (68 et 69) à Berlin ; le Salon International des denrées alimentaires et de l'épicerie fine à Munich (68) et le Salon International de l'Alimentation à Paris (68).

Le nombre des participations augmente d'ailleurs régulièrement : de 21 au premier semestre 1968, il est passé à 26 au premier semestre 1969 et 32 participations au moins sont prévues au premier semestre 1970.

On peut donc considérer, après une expérience positive de deux ans, que les efforts promotionnels des Etats associés dans le cadre du programme doivent être poursuivis, étendus et approfondis.

Aussi s'efforce-t-on, de plus en plus à présent, par la mise au point de formules de publicité et de relations publiques nouvelles et en encourageant les initiatives concrètes des EAMA, de consolider les résultats déjà acquis, tout en prospectant des milieux d'affaires nouveaux.

Au premier semestre 1970 le programme se poursuivra dans cet esprit par la participation des EAMA aux Foires Internationales d'Utrecht, de Milan, de Bruxelles, de Paris et de Trieste.

Le renouvellement du programme pour une période plus longue est à l'étude, parallèlement à la mise au point d'autres actions dans le cadre élargi de l'aide à la commercialisation prévue dans la nouvelle Convention.

